

DIFFERENTES SOLUTIONS POUR VOUS LOGER

▪ Mon logement Crous pour un court séjour

BED AND CROUS



Se loger pour un week-end ou un court séjour dans un logement Crous sur toute la France toute l'année.

Où s'informer ? <https://www.bedandcrous.com/>

▪ Mon logement chez un particulier

LOKAVIZ



Offres de logement pour les étudiants chez les particuliers

Où s'informer ? <https://www.lokaviz.fr/>

▪ Allocations pour le logement / Allocations de logement social (APL) & (ALS)



Pour vous aider à régler le loyer (Etudiant, coloc.,) ou vous aider à déménager (prime de déménagement...)

Où s'informer ? <https://www.caf.fr/>

▪ Faire une Simulation allocations

QUELS SONT MES DROITS ?



Où s'informer ? pour une Simulation Aide logement

<https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

▪ L'aide à la caution locative

LA GARANTIE VISALE



La garantie VISALE est une caution locative gratuite accordée par ACTION LOGEMENT. L'Etat règle la caution se porte garant.

Où s'informer ? <https://www.visale.fr/> ; <https://www.actionlogement.fr/>

▪ Hébergement Outre-Mer



L'accès aux logements réservé aux étudiants en provenance des Outre-mer vise une ambition d'égalité des chances et de continuité territoriale.

Où s'informer ? <https://hebergement.outremersolidaires.gouv.fr/>

▪ LOGEMENTS UNIVERSITAIRES SUR PARIS ET RÉGION PARISIENNE

CIUP - CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS : <http://www.ciup.fr/>

FOYERS INTERNATIONAL CHAMBRES : <http://www.aljt.com>

▪ RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES

PARME : <https://www.residencesparme.fr/>

Suitétudes : <http://www.suitetudes.com/fr>

Les Estudines : <http://www.estudines.com>

NEXITY Studéa : <https://www.nexity-studea.com/>

Fac-Habitat : <http://www.fac-habitat.com/fr/>

Cardinal Campus : <https://www.cardinalcampus.fr/>

Néoresid : <https://www.neoresid.com/>

Kley : <https://www.kley.fr/>

Studea : <https://www.nexity-studea.com/>

Student Factory : <https://www.student-factory.com/fr>

DIFFÉRENTES AIDES PROPOSÉES PAR LE CROUS ?

1. LES AIDES SPECIFIQUES (Aides financières personnalisées)



Elles sont proposées par le CROUS destinées aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes ou ponctuelles.

- Allocation annuelle (Etudiants en difficultés durables)
- Aides ponctuelles (Etudiants en graves difficultés)

S'adresser auprès du Service social de votre Crous

S'informer auprès <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-specifiques-1306>

2. L'AIDE A LA MOBILITE PARCOURSUP



C'est une aide forfaitaire de 500 € pour les futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée 2021 / 2022 et qui souhaitent s'inscrire, **via Parcoursup**, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

Où s'informer ? <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

3. L'AIDE A LA MOBILITE MASTER



Elle concerne l'étudiant titulaire d'une licence, inscrit en 1ère année de master dans une région différente de celle dans laquelle il a obtenu sa licence. Montant alloué 1000€.

Où s'informer ? <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Carte des académies et des régions académiques :

Pour vous aider à en savoir plus si vous allez changer de région académique

Où s'informer ? <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-en-master-1504>

AUTRES AIDES FINANCIERES

4. AIDE AU MERITE



C'est une aide supplémentaire pour les étudiants les plus méritants en complément à la bourse sur critères sociaux. L'aide au mérite est cumulable avec une [aide à la mobilité internationale](#) et une aide ponctuelle accordée dans le cadre du dispositif des [aides spécifiques](#). L'étudiant doit faire preuve d'assiduité aux cours et aux examens et ne pas redoubler (sauf raisons médicales). Son montant, pour l'année 2021/2022, est de 900 €

5. AIDE EN FAVEUR DES APPRENANTS DE LA GRANDE ECOLE DU NUMERIQUE



Répondre aux besoins d'emploi dans le secteur du numérique. La Grande École du numérique (GEN) est une labellisation des formations courtes et qualifiantes permettent d'acquérir un socle professionnalisant de compétences numériques. Cette aide s'adresse à des personnes diplômées en situation de recherche d'emploi ou dépourvues de qualification professionnelle ou de diplôme.

Pour en bénéficier, vous ne devez pas :

- Percevoir une aide à l'insertion, une aide à la formation professionnelle ou une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.
- Suivre une formation avec un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Où s'informer ? <https://www.grandecolenumerique.fr/>

Où faire sa demande en ligne? <https://dse.phm.education.gouv.fr/GEN/>

6. AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI)



Elle est accordée aux étudiants souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger dans le programme d'échanges ou effectuer un stage international. Son montant mensuel est de 400€. Les candidatures sont appréciées par la **qualité et de l'intérêt pédagogiques** des projets individuels des étudiants en **conformité avec la politique internationale menée par l'établissement**. L'aide à la mobilité internationale est cumulable avec une [aide au mérite](#) et avec une [bourse sur critères sociaux](#).

Où s'informer ? [Après de votre établissement](#)

AIDE A LA MOBILITE EUROPEENNE

7. BOURSE ERASMUS + (Programme européen d'échanges d'étudiants)



. Le **nouveau programme Erasmus+** vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la **période 2021-2027**. Erasmus+ soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités. Il soutient aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences.

Le programme européen Erasmus+ s'adresse à un grand nombre de personnes et d'organisations. Son montant alloué varie selon la nature de votre séjour et selon le niveau de vie du pays concerné.

Où s'informer ? <https://info.erasmusplus.fr/>

Où s'informer sur les ressources <https://info.erasmusplus.fr/ressources/81-ressources-web.html>

8. PRET ETUDIANT GARANTI PAR L'ETAT



Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants **sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers**. Avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. L'Etat peut se porter garant de votre prêt, afin de faciliter son obtention. Conditions : Etre inscrit dans un établissement en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ; Etre âgé de moins de 28 ans à la date du prêt.

Où s'informer ? [Après des banques partenaires : BFCOI, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque populaire...](#)

9. FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

le « permis à 1 € par jour »,



Le montant de l'aide est fixé à 500 €, quel que soit le montant des frais engagés. Elle est cumulable avec toutes les autres aides que vous pouvez par ailleurs percevoir, y compris les prestations sociales. Cette aide est destinée au 15-25 ans. L'inscription est conditionnée aux écoles de conduite partenaires.

Où s'informer ? [Après de l'école de conduite agréée](#)

10. AIDES POUR LES LOISIRS

• PASS CULTURE



Le Pass Culture est un dispositif favorisant l'accès à la culture pour les jeunes à partir de 15 ans. En fonction de leur âge, ils bénéficient d'un crédit de 20 à 300 €.

Le Pass Culture est un dispositif favorisant l'accès à la culture pour les jeunes à partir de 15 ans. En fonction de leur âge, ils bénéficient d'un crédit de 20 à 300 €.

Où s'informer ? Créer un compte sur l'application « Pass culture » en se connectant avec son identifiant Educonnect distribué par l'établissement ou avec sa pièce d'identité.

Pour en savoir plus : <https://pass.culture.fr/>

▪ ACCES GRATUIT AUX MUSEES

La gratuité des musées s'applique aux jeunes dont l'âge est compris entre **18 et 25 ans**, quel que soit leur statut, à condition d'être **citoyen ou résident français ou de l'un des 27 États membres de l'Europe**. Pour bénéficier librement de la découverte de **plus de 160 musées français et monuments nationaux** à découvrir.

Pour en bénéficier se présenter avec un justificatif d'identité et de scolarité (mentionnant la filière) ou si vous disposez éventuellement d'un titre de réduction émis par votre ville.

▪ CARTE JEUNES EUROPEENNE (LOISIRS & VACANCES)



Bons plans pour partir en vacances à prix réduit. La **Carte Jeunes Européenne est un programme européen** dont la gestion a été confiée à la European Youth Card Association, association reconnue par le [Conseil de l'Europe](#). Pour un coût de 10€, cette carte vous permet de profiter de bons plans dans 37 pays européens. Voyages, sorties culturelles, activités sportives... ! Elle s'adresse aux jeunes entre 12 et 30 ans.

La Carte Jeunes Européenne existe en deux versions : La carte classique et la carte d'étudiant. Où s'informer ? <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/la-carte-jeunes-europeenne-1831>

Rendez-vous sur cartejeunes.fr

11. COMPLEMENTAIRE SANTE / MUTUELLES



Si vous souhaitez compléter les remboursements de l'Assurance Maladie, vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix. Si votre budget ne vous permet pas de souscrire une complémentaire santé facultative, des aides sont possibles. Si vous souhaitez compléter les remboursements de l'Assurance Maladie, **vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeno, la SMERRA ou encore HEYME, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).**

12. BESOIN D'AIDE PSYCHOLOGIQUE ?

Vous êtes **étudiant**
et vous ressentez le besoin
d'une **aide psychologique ?**
→ santepsy.etudiant.gouv.fr



Pour bénéficier d'une aide, d'un accompagnement pendant vos études, les Crous proposent des dispositifs d'aide psychologique via les BAPU (Bureaux d'aide psychologique universitaires) sont des centres de consultation ouverts à tous les étudiants composés de psychiatres, psychologues, d'assistants sociaux. Rendez-vous sur le site de votre Crous, rubrique « **Action sociale/Santé** » pour consulter les informations et dispositifs propres à votre Crous.

Où s'informer sur autres contacts et infos utiles :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/besoin-d-une-aide-psychologique-1297>

13. « 1 JEUNE 1 SOLUTION »



#1jeune1solution

Une initiative du Gouvernement pour accompagner, former et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes, sur tous les territoires via la création de la plateforme « **1Jeune 1solution** » qui propose de nombreuses offres de stage.

Où s'informer ? <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>

14. JOBAVIZ/ JOB ETUDIANT



JOBVIZ/ est un espace qui permet aux employeurs de déposer des annonces et aux étudiants de trouver des JOBS ETUDIANTS. Les Universités et Ecoles emploient également des étudiants pour des missions de tutorat, d'accueil ou d'animation.

Où s'informer ? <https://www.jobaviz.fr/rechercher-un-job-etudiant>

15. CADRE D'AVENIR



CADRE D'AVENIR POUR MAYOTTE est un dispositif qui vise à promouvoir la formation de cadres locaux pour soutenir le développement de Mayotte. Ce dispositif s'adresse **aux étudiants et aux professionnels dans un secteur jugé prioritaire** pour préparer une formation universitaire dans l'Hexagone ou à la Réunion, pour une durée **maxi de 5 ans** et avec l'obligation de revenir exercer à Mayotte. Peuvent aussi postuler les bacheliers ayant obtenu une mention TB, les étudiants de L3 du CUFR ayant obtenu une admission en Master, les étudiants de L2 du CUFR ayant un projet professionnel réel et sérieux. Les candidats pourront bénéficier d'aides financières :

- Prime d'installation de 800 € ;
- Financement des titres de transport ;
- Allocation mensuelle de 808 € pour les étudiants et 1433€ pour les professionnels ;

les candidats doivent postuler exclusivement en ligne avant le 8 mai 2022.

Où s'informer ? <https://demarches-simplifiees.fr/commencer/cadre-d-avenir-mayotte-candidature>

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

COMMENT FAIRE VALIDER VOTRE ENGAGEMENT ETUDIANT ?

L'engagement étudiant est un dispositif de validation ou de valorisation ou de reconnaissance des activités extra universitaires de l'étudiant. Cet engagement étudiant est généralisé et valorisé dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

C'est quoi exactement? « *L'engagement étudiant permet de développer la citoyenneté et l'esprit d'ouverture, de favoriser le lien social et la prise de responsabilité. Il constitue un moment privilégié d'épanouissement personnel, de construction de soi et représente, à ce titre, un facteur important de bien-être et de réussite.* »

Textes de référence :

- [Circulaire du 23 mars 2022](#)
- [Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté](#)

Cette validation peut prendre la forme d'une unité enseignement octroyant des crédits ECTS, d'une dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant. Elle sera accompagnée d'une inscription dans l'annexe descriptive au diplôme.

Où s'informer ? <https://www.animafac.net/actualites/kit-loi-egalite-citoyennete/>

Comment identifier et valoriser les compétences acquises dans son parcours d'engagement ?

<https://www.animafac.net/media/Portfolio-en-ligne-1.pdf>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo13/ESRS2206041C.htm>